



MUNICIPALITE DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

A V I S P U B L I C

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 303-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 146-2002 DE FAÇON À MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES AUX USAGES DÉROGATOIRES

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2016, le conseil a adopté par résolution le règlement 303-2016 modifiant le règlement de zonage 146-2002 de façon à modifier certaines normes applicables aux usages dérogatoires;

QUE le règlement 303-2016 est entré en vigueur à la date du certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Beauharnois-Salaberry, soit le 16 juin 2016;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint- Stanislas-de-Kostka, ce 17 juin 2016.


Maxime Boissonneault
Directeur général